Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260623-2026_55-DE

Délibération n°4

-

2026-55 | Personnel – Mise à jour du tableau des effectifs

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 19 juin 2026, à la mairie, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : Christelle MABON

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

En présence de :
Marion LE POGAM, André BOUDART, Marie-Joseph BLANDIN, Jacques DÉSIGNÉ, Bruno GUÉRINEAU, Yann DUBOIS, Régis RIVIÈRE, Christelle MABON, Virginie ROUXEL, Arnaud COUÉ, Julie MADOUASSE, Clément ALLAIRE, Philippe ROJO.

Absent(s) :
Carole CHÉNAIS (pouvoir à Marion LE POGAM), Charlène ROLLO (pouvoir à Jacques DÉSIGNÉ)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de leur évolution, des éventuels avancements de carrière, de modifier le tableau des emplois.

En l'espèce les convient d'adapter les effectifs de la filière administrative – temps complet conformément à l'avancement de grade dont ont fait l'objet deux agents titulaires. Un deuxième poste d'attaché doit être créé provisoirement afin de permettre une période de « tuilage » pour le recrutement du nouveau secrétaire général de mairie.

Concernant la filière technique – temps complet, il convient d'adapter les emplois aux avancements de grades constatés. Le nombre de poste est inchangé.

Le reste des effectifs temps non complet est inchangé.

VU L'article L313-1 du code général de la fonction publique,

VU la délibération n°2022-21 en date du 31 mars 2022 portant modification du tableau des effectifs,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260623-2026_55-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

➲ **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des effectifs du personnel communal :

	Temps complet	**Temps non complet**
Filière administrative	– 2 attachés, catégorie A – 2 adjoints administratifs principaux de 1ère classe, catégorie C	
Filière technique	– 1 adjoint technique principal de 1ère classe, catégorie C – 2 adjoints techniques principaux de 2ème classe, catégorie C – 1 adjoint technique, catégorie C	– 1 adjoint technique, service cantine, catégorie C, pour 27 heures par semaine, – 1 adjoint technique, catégorie C, pour 12 heures par semaine
Filière médico-sociale		– 1 auxiliaire de soins, catégorie C, pour 10 heures par semaine

➲ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 23 juin 2026,

Secrétaire de séance,
Christelle MABON

Le Maire,
Marion LE POGAM

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST (MORBIHAN)

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée INPRIM'VERT